

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 21 OCTOBRE 2025 à 19h00

Président : René BEYLOT

Secrétaire de séance : Laura AVELINE

Présents : M. Didier ARCHASSAL, Mme Laura AVELINE, M. René BEYLOT, M. Bruno de L'ESTOILLE, M. Daniel FAURE, Mme Aurélie FONTAINE, Mme Claudine FOVEAU, M. Pierre GEAY, M. Gérôme CHANTEL, M. Sylvain PELIN, M. Bruno SCHIRMER

Excusés : Mme Sandrine DELARRAS (pouvoir à M. PELIN), Mme Claire MERIGOT, Mme Julie PERONNET

Date de convocation : 14 octobre 2025

1 - Validation parcours GMTC

Le Conseil valide le nouveau parcours de VTT et gravel de la Grande Traversée du Massif Central ; il s'engage à entretenir et surveiller les chemins concernés, informera le Département de tout problème ou modification des chemins concernés et autorise le Département à réaliser le balisage et son entretien pour le parcours VTT.

2 - Convention avec le Centre de Gestion

Faisant suite à sa modification par le conseil d'administration du CDG, le Conseil approuve la convention de mise à disposition de personnel contractuel. Ce changement vise à clarifier la gestion des absences, la sécurité et la protection des données. A noter également le nouveau mode de calcul pour la facturation à la collectivité.

3 - Financement travaux au multiple

La terrasse du multiple rural présentait des risques d'effondrement, elle a dû être remplacée. Les travaux s'élèvent à 2 940 € HT. Une demande de subvention sera demandée à la Com Com, au titre du fonds de concours.

4 - Régime indemnitaire (RIFSEEP)

Faisant suite à l'avis rendu par le Comité Social Territorial du Centre de Gestion, le Conseil approuve la modification du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel). Modification rendue nécessaire suite à des changements de grade de personnel.

5 - Décision modificative

| <u>Article</u> | <u>Libellé</u> | <u>DM</u> |
|----------------------------------|----------------------------|------------------|
| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | | |
| 2313/285 | Gouttières logement | + 1 600 € |
| 2188/286 | Défibrillateur Belvédère | + 2 000 € |
| 2135/287 | Baie vitrée église | + 3 600 € |
| 2158/288 | Extincteurs Belvédère | + 2 700 € |
| 2131/280 | Ossuaire | + 2 300 € |
| 2131/237 | Belvédère | - 2 300 € |
| TOTAL | | + 9 900 € |
| RECETTES D'INVESTISSEMENT | | |
| 021 | Virement du fonctionnement | + 9 900 € |
| | TOTAL | + 9 900 € |

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|------------------|
| 023 | Virement à l'investissement | + 9 900 € |
| 65736211 | Subv au Multiple | - 6 900 € |
| | TOTAL | + 3 000 € |
| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | |
| 756 | Don pour la baie vitrée de l'église | + 3 000 € |
| | TOTAL | + 3 000 € |

6 - Atterrissage budgétaire

En raison de dépenses de fonctionnement à caractère exceptionnel, et de la baisse sensible de la dotation de solidarité rurale, le résultat attendu n'est pas satisfaisant. Il ne couvre pas le prochain remboursement du capital des emprunts, rendu seulement possible avec les reports antérieurs. Le Maire tient à souligner que ces résultats ne sont pas impactés par les travaux au Belvédère qui sont inscrits à la section d'investissement.

7 - Questions diverses

- . Contrat de prévoyance des agents : le contrat avec la MNT arrive à son terme au 31 décembre. Le Centre de Gestion a lancé un appel d'offres pour son remplacement. Le groupement MALAKOOF HUMANIS a été retenu avec un taux de cotisation pour les agents de 1.87 %. La participation employeur reste à 15€ mensuels.
- . Station d'épuration : pour faire suite au courrier de la DDT nous indiquant des dysfonctionnements (mineurs) de la station, le Maire, en collaboration avec le SIVOM, qui a la gestion de la station, a effectué une réponse donnant les différentes solutions pour la mise en conformité. Affaire à suivre, sachant que la pluviométrie excessive au moment des mesures, peut en partie, expliquer les anomalies.
- . Stade : Bruno SCHIRMER fait part d'un problème de ventilation dans les vestiaires, et propose que soit étudié la location d'un robot tondeuse pour le stade, pour diminuer la charge de travail de l'employé communal.
- . Sécurité : il sera nécessaire d'établir un plan de sécurité routière dans le bourg et à Montigny.

Le Maire,
René BEYLOT

